

Dans son communiqué de presse du 17 juin, Mr Nayrou effectue un résumé « quelque peu » surprenant et sélectif des difficultés pointées et demandes déposées par la CGT et le personnel au Conseil Départemental.

Nous mettons à disposition des Ariégeois(es) le courrier adressé aux élus départementaux ainsi que les 2 pétitions, signées par plus de 60 % du personnel titulaire. Ils sont accessibles sur le site de l'Union Départementale CGT 09 – Rubrique « *ça bouge dans ces secteurs* ».

Passer aux 32 heures hebdomadaires, partager le temps de travail est une revendication nationale et légitime de la CGT pour permettre à nos enfants d'accéder à l'emploi, réduire le chômage de masse : ce que les différentes politiques n'ont pas réussi à faire jusqu'alors. Cette revendication a été rappelée à M. Nayrou pour transmission au niveau national.

Plutôt que d'augmenter les salaires, le régime indemnitaire a été instauré dans la fonction publique pour permettre le recrutement d'agents face à la faiblesse des rémunérations. Son versement est prévu par les textes, il n'a rien d'exceptionnel, ni d'illégal. L'agent qui déneige nos routes, celui qui s'occupe des repas et de l'entretien dans les collèges, l'administratif qui nous accueille et gère les dossiers débutent aujourd'hui avec un salaire net de 1 220 € ; pour une assistante sociale (bac + 3) c'est 1 275 € !

Mr Nayrou, si nantis il y a, cherchez les ailleurs : ce n'est pas nous !

Depuis 2010, le point d'indice, qui permet l'évolution des salaires, est gelé. Pour la même période, l'indice des prix à la consommation progresse de plus de 5% et les cotisations retraite de 2%. Résultat : le pouvoir d'achat diminue fortement. Les agents ont donc demandé à leur employeur de compenser ces pertes en attribuant un 13^e mois, soumis à cotisations sociales, contrairement au régime indemnitaire qui, lui, ne l'est pas. Ainsi, des agents du département partent en retraite avec moins de 1000 € / mois. Ceux qui jugent que nos demandes sont exagérées bénéficient eux d'avantages bien plus confortables !

Dans son souci de « *transparence en toute circonstance* », comment se fait-il que Mr Nayrou occulte les problèmes relatifs à la gestion du personnel et aux conditions de travail : non anticipation des départs, ... postes vacants, ... choix de faire appel à des non titulaires qui se succèdent plutôt que des solutions pérennes, ... achats de matériel coûteux et inadapté, ... absence volontaire de règles claires et objectives : le « bon vouloir » est le mode de gestion du personnel ...

Pourquoi M. Nayrou n'évoque-t-il pas la recrudescence des jours d'arrêts pour raison de santé (+ 50 % en 4 ans selon le bilan social), la multiplication des signalements pour dangers graves et imminents, qui plus est traités hors réglementation ... ? Pourquoi ne parle-t-il pas de l'absence de document unique, de plan de prévention des risques pourtant obligatoires depuis 2003 et toujours pas effectifs ? La collectivité compte presque 1000 agents, disséminés dans plus de 50 lieux, 1 seul agent de prévention ... ! Qui fait pire dans le département ?

La santé a un coût, individuel mais aussi pour la collectivité. D'ailleurs (autre oubli !) la Cours Régionale des Comptes l'a rappelé à M. Nayrou.

Le Conseil Départemental doit faire des choix respectueux de la santé des agents et non continuer à imposer des décisions et méthodes managériales qui y vont à l'encontre. Faute de quoi, au final, tout le monde est perdant : les agents, le service rendu, les populations, le département.